

COMMISSION  
DE L'ARMEE

Copie de Lettres

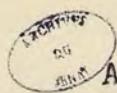
1939 - 1940

# Renseignements sur les effectifs.



1

12 Octobre 1939.



A Monsieur le MINISTRE de la DEFENSE  
NATIONALE et de la GUERRE,  
PRESIDENT du CONSEIL.

Monsieur le Président,

La Commission de l'Armée a décidé, sur la proposition de la sous-commission des effectifs, de vous demander la communication périodique des renseignements suivants, sur la situation de l'effectif appelé sous les armes, à savoir :

- nombre d'hommes mobilisés dans l'armée :
  - a) de terre
  - b) de l'air
  - c) de mer
- nombre d'hommes réquisitionnés et affectés aux usines travaillant pour la défense nationale, ainsi que les conditions de ces affectations ou réquisitions.
- effectif d'une division normale d'infanterie et, par rapport à ce nombre, proportion
  - a) des combattants
  - b) des non combattants.
- effort de recrutement réalisé
  - a) comme combattants
  - b) comme travailleurs
    - en Afrique du Nord
    - en A.O.F.
    - en A/E.F.
    - en Indochine
    - à Madagascar
    - dans les colonies diverses.
- nécessités d'encadrement et moyens d'y pourvoir
- date approximative de l'arrivée dans la métropole.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de la haute considération et de mes sentiments dévoués.

Le Président.

Lettre d'envoi d'un voeu de la Commission sur l'utilisation des hommes appartenant aux classes anciennes.

13 Octobre

9

A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE  
NATIONALE ET DE LA GUERRE,  
PRESIDENT DU CONSEIL.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser un voeu de la Commission de l'Armée, relatif à l'utilisation des hommes appartenant aux classes de mobilisation les plus anciennes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Pour le Président,  
Le Président de la S/Commission des Effectifs.

## classes anciennes (voir p. 21)

La COMMISSION de l'ARMEE sur rapport de la Sous-commission des effectifs a été particulièrement préoccupée par la situation des hommes des classes anciennes ayant précédemment fait la guerre et particulièrement des hommes des classes 1909, 1910 et 1911.

Elle signale l'émotion produite par la non exécution des mesures prises et annoncées officiellement au public en ce qui concerne la libération de la classe 1910 et non suivies d'exécution.

Elle invite le Gouvernement à en assurer l'application d'accord avec le commandement dans le délai le plus rapide compatible avec les nécessités de la défense nationale.

Elle signale qu'à l'intérieur, des compagnies de poudriers sont au moins temporairement complètement inutilisées, qu'il y aurait lieu de rendre ces hommes à l'activité du pays jusqu'au jour où l'administration en aura un emploi effectif ; qu'en particulier le refus des permissions agricoles aux hommes de ces formations et à ceux mobilisés dans les usines et temporairement sans emploi, a produit, dans les populations, une impression de nature à diminuer le moral du pays.

Elle exprime le désir qu'un remède rapide soit porté à cette situation et en particulier qu'au fur et à mesure de l'arrivée des travailleurs coloniaux, ceux-ci soient formés en unités encadrées et employés aux travaux collectifs auxquels sont destinées les unités de travailleurs et puissent ainsi permettre de libérer les agriculteurs, artisans ruraux et ouvriers dont l'activité dans leur métier respectif est si nécessaire à la vie du pays et où les travailleurs coloniaux n'auraient pas le même rendement indépendamment de tous les autres inconvénients d'ordre politique et moral.

*4/*  
Lettre d'envoi d'une motion de la Commission sur les affectations des hommes de la première réserve.

Le Président,

13 Octobre 1939.

A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE  
et de la GUERRE, PRESIDENT du CONSEIL.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une motion de la Commission de l'Armée, qui demande l'application des lois, toujours en vigueur, sur l'affectation, en temps de guerre, des hommes des réserves, compte tenu des modifications relatives au passage dans la deuxième réserve, ainsi que de l'imputation du nombre des enfants de chaque réserviste.

La Commission estime, à ce sujet, qu'il y aurait lieu de relever du retard qu'ils ont commis les réservistes qui n'auraient pas déclaré, au moment de la mobilisation, le nombre de leurs enfants vivants et de procéder par voie de circulaire aux armées pour qu'au bout du temps nécessaire aux transmissions que cela exigea, chacun soit remis à la place que lui confère la loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Le Président,

/ 3

Affectations des hommes de la première réserve (voir p. 21)

CONCLUSIONS de la COMMISSION de l'ARMEE  
(Séance du 11 Octobre 1939)

---

La COMMISSION de l'ARMEE du SENAT considérant que tout citoyen français valide doit supporter l'impôt du sang dans la mesure où son âge et ses forces physiques le lui permettent,

rappelle au Gouvernement la loi du 10 Août 1917 sur l'utilisation des effectifs,

et lui demande de prescrire par décret que les mobilisés de tous grades âgés de 40 ans et au-dessous, serviront au front dans les unités combattantes telles qu'elles sont définies au tableau annexé à la loi du 10 Août 1917.

*6/*  
Lettre d'envoi d'un avis de la Commission sur  
l'audition de M. Ducos, sous-secrétaire d'Etat de la défense nationale.

13 Octobre

9

A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE  
NATIONALE ET DE LA GUERRE,

PRESIDENT DU CONSEIL.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint  
le texte d'un avis de la Commission de l'Armée, sur  
les renseignements et déclarations de Monsieur le  
Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre (Intendance et  
Service de santé).

Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération et de mes  
sentiments dévoués.

Le Président,

7

lettre d'avis d'un avis de la Commission sur l'audition  
de M. Duros, sous-secrétaire d'Etat de la défense nationale.

13 Octobre

9

A MONSIEUR LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT  
DE LA DEFENSE NATIONALE.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint  
copie du texte adressé, d'autre part, à Monsieur le  
Ministre de la Défense nationale et de la Guerre,  
et portant avis de la Commission de l'Armée sur les  
renseignements et déclarations que vous avez bien  
voulu lui fournir lors de votre audition par elle,  
le 27 septembre 1939.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,  
l'assurance de ma haute considération.

Le Président,

8  
(Voir page 19)

Le 13 Octobre 1939.

AVIS de la COMMISSION de l'ARMEE  
sur les RENSEIGNEMENTS et DECLARATIONS de MONSIEUR le  
SOUS-SECRETAIRE d'ETAT à la GUERRE (Intendance et service de Santé)

La Commission a entendu M. DUCOS, Sous-secrétaire d'Etat à la guerre et le Directeur du Service de santé militaire, Médecin Général MAISONNET, audition et précisions dont elle les remercie.

Si leur audition a rassuré la Commission sur la marge d'utilisation actuelle entre les besoins constatés en Septembre 1939 et les moyens d'y faire face, elle a constaté qu'ainsi que M. le Sous-Secrétaire d'Etat l'a déclaré, cette situation est exceptionnelle et ne peut servir de base à l'établissement des besoins.

La Commission de l'Armée, après en avoir délibéré, retient de ces déclarations et du programme qui en découle les points suivants qu'elle considère comme essentiels.

ORGANISATION GENERALE (Etat-major)

Nécessité, conformément à l'expérience de la dernière guerre de nommer au Grand Quartier Général un médecin inspecteur pourvu du rang et des prérogatives d'aide major général telles qu'elles ont été fixées par une décision de 1918 et affectation d'un médecin inspecteur général à l'Etat-major de chaque Groupe d'armée.

PLAN GENERAL de DEFENSE SANITAIRE

Aux Armées -

A - Compte tenu des résultats importants donnés par la réquisition des véhicules - Compléter l'effectif en véhicules légers et dans une forte proportion tous terrains, établis suivant des types standard et conçus pour l'utilisation sanitaire en vue d'une évacuation rapide et sans souffrance des blessés.

B - Compléter sans délai l'approvisionnement en médicaments et serums dont les quantités ont été reconnues insuffisantes.

C - Maintenir l'action bienfaisante du corps de santé militaire sur l'hygiène des corps de troupe au moment où les

conditions climatiques sont devenues critiques et dans l'avenir.

A l'intérieur -

Remédier à l'insuffisance des hôpitaux (bâtiments et matériels en particulier instruments de chirurgie et de radio-logie, bâtiments démontables, etc...)

Eviter de désorganiser les services de l'enseignement à tous degrés publics et privés, tenir compte des mesures de repliement de certains centres d'études, Lycées, écoles normales, préparation aux grandes écoles et dans le cas de réquisition partielle, éviter des voisinages regrettables - (Service de vénériens dans une Ecole Normale de Jeunes Filles où les études continuent).

Qu'un programme de récupération des réformés soit mis en oeuvre sans délai.

Devront être soumis au nouvel examen :

Tous les exemptés,

Tous les auxiliaires,

Tous les réformés n° 1 pour maladie à l'exception des réformés pour blessures de guerre ou gazés,

Tous les réformés n° 2 définitifs et temporaires, y compris tous ceux qui ont été réformés depuis le 2 septembre 1939.

L'instruction du temps de paix sur l'aptitude physique sera supprimée et toute liberté d'appréciation sera donnée aux conseils de réforme de telle manière que soient renvoyés aux armées tous les hommes de la première réserve aptes à des emplois militaires.

A l'occasion de l'examen des réformés n° 1 pour maladie, le conseil aura le droit de proposer la révision des pensions.

En ce qui touche l'utilisation des Médecins et pharmaciens,

La COMMISSION de l'ARMEE,

Considérant que tout médecin exerçant sa profession peut être mis au service du pays,

Demande que tous les médecins soient mobilisés, médecins étrangers exerçant en France compris, et que leur aptitude physique les départage pour le service des armées et pour le service de l'intérieur ;

Demande que tous les médecins de réserve ayant dépassé dans leur grade l'âge de la retraite fixé pour les médecins du service actif, plus deux années, soient rayés des cadres et affectés aux populations civiles, réfugiées et ouvrières.

Demande enfin, que par mesure d'équité et considérant que la guerre ne doit être dans aucune corporation une source de profit, aucun médecin mobilisé ne puisse être affecté dans le département où il exerce sa profession.

La Commission de l'Armée demande que ces dispositions soient également appliquées à tous les pharmaciens.

#### Intendance -

Notre Commission a immédiatement appelé l'attention de Monsieur le Sous-secrétaire d'Etat sur le champ d'action des marchés de l'Intendance. Pour éviter des abus, elle estime que toute demande de fournitures doit être adressée par préférence aux producteurs et négociants dont celle fourniture est la spécialité normale et dont l'activité était régulière avant la guerre, le contrôle de ces deux conditions étant facile à faire par l'impôt sur le chiffre d'affaires et la Banque de France.

11

# Espagnols dans la zone des armées

9 Octobre 1939

A Monsieur le Ministre de la Défense Nationale  
et de la Guerre  
Président du Conseil.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission de l'Armée a été saisie par plusieurs de ses Membres des inconvénients graves que présente la présence de centres d'internement d'Espagnols dans la zone des armées, tant au point de vue de la sécurité publique et de l'hygiène que même des risques d'espionnage plus ou moins directs - risques singulièrement accrus par l'intervention soviétique auprès de nos ennemis.

La Commission de l'Armée estime qu'il y a lieu de purger le plus rapidement possible la zone des armées d'éléments dangereux et indésirables.

Elle ne pourrait concevoir leur emploi que sous forme d'unités de travailleurs encadrées et gardées pour des travaux d'ensemble dont la surveillance soit facile : manutentions dans les gares, terrassements, etc....

De toute manière l'emploi de groupes de travailleurs étrangers ou coloniaux, à ce genre de travaux, permettrait de libérer des hommes de la seconde réserve de classes anciennes et de les rendre à l'activité agricole et économique du Pays avec un rendement accru sur leur propre terre, cette vie du Pays et son état moral étant une des conditions essentielles de la Victoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Le Président de la Commission,

Lettre d'envoi d'un ordre du jour de la Commission.

11 Octobre

9

A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE  
NATIONALE ET DE LA GUERRE,  
PRESIDENT DU CONSEIL.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte de l'ordre du jour voté par la Commission sénatoriale de l'Armée au cours de sa séance du 11 octobre courant.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Le Président,

✓ 3

## Contrôle des fabrications d'armements

(Déclaration de M. le Président du Conseil dans son audience du 16 juin)

ORDRE du JOUR  
déposé par M. Belmont,  
Président de la Sous-commission des Fabrications d'Armement.

"La COMMISSION de l'ARMEE constate les entraves appor-tées à son oeuvre de contrôle.

"Elle s'en émeut d'autant plus que les renseignements pourtant très incomplets, qui ont été fournis à ses rapporteurs des questions d'armement suffisent à révéler des erreurs dans les déclarations qui lui ont été faites le 16 Juin touchant les matériels anti-aérien à savoir le canon terrestre de 90 et la mitrailleuse bitube Hotchkiss de 25, qui lui avaient été indiqués à cette date comme fabriqués en série, alors que, suivant les renseignements fournis le 8 octobre, ces deux armes n'exis-teraient actuellement encore qu'à l'état de prototype et que leur fabrication en série ne commencerait qu'au printemps 1940.

"Il lui paraît inutile de souligner l'extrême gravité de telles contradictions qui suffiraient à justifier la rigueur du contrôle "complet et libre" qu'elle entend exercer en confor-mité de la loi.

"La Commission exprime son entière confiance à Monsieur le Président du Conseil et compte sur lui pour lui faire connaître d'urgence les responsables des renseignements communiqués à la Commission".

~~A4~~  
Colis gratuits aux militaires aux armées (voi h. 22)

20 Octobre 1939.

A Monsieur le Ministre des Postes.

Monsieur le Ministre,

La Commission de l'Armée, saisie de nombreuses demandes, estime qu'il serait avantageux pour le moral de l'arméen et pour le moral des populations civiles, que la gratuité accordée aux familles nécessiteuses pour le colis postal mensuel destiné aux militaires aux armées, fût étendue nécessairement aux colis envoyés par les associations charitables et par les organismes locaux, municipalités et autres, aux militaires originaires du même lieu et qui peuvent être soit sans famille soit d'une famille qui surtout avec la diminution des ressources provoquée par la guerre, ne peut pas faire cet effort.

Elle vous signale que le discernement du degré de pauvreté, sur lequel se base la franchise actuelle, est à la fois délicat à établir et souvent humiliant pour certaines familles dont la situation est plus particulièrement diminuée et qu'il y aurait un grand intérêt moral à ce qu'un colis par mois et par militaire mobilisé dans la zone des armées pût être gratuit sans aucune restriction ni enquête sur la situation des familles. Les charges qui en résulteraient pour le Trésor sont assez faibles, étant donné que ces colis seraient acheminés par des services collectifs dont les charges ne seraient pas sensiblement augmentées par une majoration de 10 à 20 % du nombre des colis, et que le résultat obtenu dans une guerre où la lutte est jusqu'ici surtout d'ordre moral, représente pour la France un élément d'actif infiniment supérieur aux dépenses supplémentaires qu'il lui faudrait envisager.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Le Président.

105

Mise à la disposition de la sous-commission des effectifs,  
d'un contrôleur de l'armée.

27 Octobre

39

A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE  
NATIONALE ET DE LA GUERRE, PRESIDENT  
DU CONSEIL.

Monsieur le Président ,

J'ai l'honneur de vous indiquer que la COMMISSION de  
l'ARMEE exprime le voeu qu'un contrôleur de l'armée soit délégué  
d'urgence à la Sous-Commission des Effectifs, demande déjà formu-  
lée à la date du 12 Octobre dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de  
ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Lettre d'envoi de textes votés par la Commission.

Paris, le 26 Octobre 1939.

A MONSIEUR le MINISTRE de la DEFENSE NATIONALE  
et de la GUERRE,  
PRESIDENT du CONSEIL.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer les textes proposés  
à la Commission de l'Armée dans ses séances du 25 courant et  
adoptés par elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance  
de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Bordereau des pièces jointes :

- a) Organisation du contrôle de la Commission.
- b) Fourniture d'effets de protection contre le froid.
- c) Révision des réformés et affectation du personnel médical
- d) Communication relative au matériel d'artillerie et de D.C.A. (M. Reibel)

18

## Organisation du contrôle de la Commission

LA COMMISSION DE L'ARMEE DU SENAT regrette vivement les retards inexplicables apportés à la remise à ses Membres des cartes de circulation et de contrôle qui leur sont indispensables pour l'exercice du mandat qu'ils tiennent de la Loi.

Elle prend acte des réponses orales de M. le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre et de l'accord intervenu le Jeudi 19 courant entre son Président et M. le Président du Conseil sur les solutions envisagées, et compte sur la délivrance des dites cartes dans le plus bref délai.

LA COMMISSION désire en outre que les renseignements demandés par écrit au Ministère de l'Armement par ses Rapporteurs, M.M. REIBEL et LAURENT-EYNAC, en ce qui concerne les matériels d'artillerie et d'artillerie anti-aérienne, - nécessaires, existants et cadences et cadences mensuelles de sortie , - lui soient fournis, ces renseignements ayant été communiqués par le Ministère de l'Armement au Ministère de la Défense Nationale.

*Fourniture d'effets de protection contre le froid.*

LA COMMISSION DE L'ARMEE DU SENAT émue de la morbidité actuellement constatée dans les Armées de l'Est ,

Considérant qu'un grand nombre de malades - parmi les 35 ou 45.000 présents dans les formations sanitaires du front - sont atteints de bronchite , trachéo-bronchite , angines , pneumonies (celles-ci en général heureusement assez légères) ,

Que ces maladies sont dues au froid contre lequel les armées sont insuffisamment protégées, puisque les hommes manquent de couvertures, toiles de tentes et même d'effets de drap (un certain nombre étant encore vêtus de vêtements de treillis) ,

Invite Monsieur le Ministre de la Guerre à prendre d'extrême urgence toutes mesures utiles pour que l'Intendance puisse immédiatement fournir aux armées tous les vêtements nécessaires à la protection efficace des hommes contre les rigueurs de l'hiver.

LA COMMISSION désire en outre savoir :

Quelle était la situation des stocks en vêtements, couvertures en 1936 et comment expliquer la déficience actuelle , où en sont les possibilités d'achats de couvertures ou de laine à l'étranger.

19

SERVICE de SANTE

AFFECTATION des MEDECINS

REVISION des REFORMES

( Voir page 8 )

CONCLUSIONS de la COMMISSION de l'ARMEE

( Séance du 25 Octobre )

LA COMMISSION DE L'ARMEE ayant pris connaissance des mesures prises soit pour l'affectation de Médecins, soit pour la composition des Commissions de réforme, regrette qu'elles ne soient pas inspirées des propositions présentées par elle par sa note du 13 Octobre.

Elle signale en particulier qu'une revision des exemptés a commencé d'une manière arbitraire et sans que les décrets lois nécessaires aient été promulgués, qu'en outre contrairement aux indications de la Commission de l'Armée, on ait pu faire procéder à cet examen par les Médecins de la ville et du département qui pouvaient avoir à juger leur propre clientèle.

Elle signale en outre, que les propositions de la Commission de l'Armée permettaient de faciliter la revision des pensions abusives déjà inscrites dans la loi .

Elle regrette qu'aucune réponse n'ait été faite au plan national de défense sanitaire établi par la Commission et qui permettait la coordination des besoins simultanés de l'Armée et des populations civiles réfugiées et ouvrières.

*20*

Lettre d'envoi de conclusions de la Commission sur les  
fascicules bleus.

31 Octobre 1939.

A Monsieur le Ministre de la Défense Nationale  
et de la Guerre  
Président du Conseil.

Monsieur le Président,

Nous avons eu l'honneur, le 15 octobre dernier, de vous signaler l'importance que la Commission de l'Armée attache à l'application des lois encore en vigueur et notamment de celle du 10 août 1917 sur l'affectation de chaque citoyen à des devoirs plus ou moins utiles ou périlleux, selon ses aptitudes intellectuelles et physiques et ses charges de famille.

Notre Commission n'a eu aucun avis que ces demandes aient été prises en considération ni de la mesure ou des raisons pour lesquelles il lui était ou il ne lui était pas donné satisfaction. Le pays, cependant, continue à s'émouvoir de cette situation, et en particulier du nombre d'hommes valides et jeunes sans affectation, que leurs camarades voient bénéficier de cette mesure sans cause apparente - il n'est pas question, en effet, des artisans ruraux, boulanger, forgerons, employés de battage, dont le rappel et le maintien rencontrent l'assentiment unanime. C'est dans ces conditions que la Commission de l'Armée nous a chargés de vous rappeler l'urgence et l'importance, pour le moral de la nation, des mesures qu'elle réclame. Elle a précisé son opinion unanime dans les conclusions que vous trouverez ci-jointes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Situation des  
fascicules bleus

(Voir p. 3, 5)

27

CONCLUSIONS de la COMMISSION de l'ARMEE  
(Séance du 25 octobre 1939)

La Commission de l'Armée rappelle l'urgence des mesures de reclassement des mobilisés qu'elle a réclamées par ses lettres du 15 octobre ;

Elle a signalé l'émotion causée dans le pays par le maintien à l'arrière sans justification des hommes munis de fascicule sans affectation au cinquantième jour de la guerre.

Elle déclare que la récupération de ces hommes dont le maintien dans la vie civile ne serait conforme ni à l'équité ni aux besoins du pays est urgente et indispensable ;

Elle compte que dans le délai le plus bref ces hommes seront suivant leur classe remis à la disposition des armées ou de l'activité du pays suivant leur âge, leur aptitude physique, leur spécialité professionnelle ou leur charge de famille, permettant de libérer ainsi les hommes, soit plus âgés, soit vraiment indispensables.

22

Paris, le 11 Novembre 1939.

COLIS  
aux ARMEES. (voi p. 14)

A Monsieur le Ministre des Travaux Publics.

Monsieur le Directeur du Cabinet,

Au début de la guerre, la S.N.C.F. a bien voulu assurer la gratuité à un colis de vêtements chauds et de lainages adressé aux soldats ; la date limite a été atteinte avant que tous les mobilisés aient pu en bénéficier.

La Commission de l'Armée a pu constater sur place combien ces vêtements chauds et ces couvertures faisaient défaut et étaient impérieusement nécessaires et combien il était urgent de suppléer le plus rapidement possible aux retards inévitables des commandes de l'Etat, par l'effort des familles des mobilisés ou par l'aide fournie par les associations constituées et de permettre des envois immédiats d'un certain volume, excédant celui du colis postal actuellement autorisé. Elle souhaite que la S.N.C.F. puisse proroger jusqu'au 1er janvier la date limite de cette expédition en franchise d'un colis important par soldat affecté dans la zone des armées. Elle lui exprime d'avance ses remerciements.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Demande d'envoi du Bulletin Officiel du Ministère de la Guerre.

Paris, le 20 Novembre 1939.

A M. le MINISTRE de la DEFENSE NATIONALE  
et de la GUERRE,  
PRESIDENT du CONSEIL.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire part du désir exprimé par la Commission sénatoriale de l'Armée d'être tenue au courant de la réglementation militaire en vigueur et des modifications incessantes qui y sont apportées. A cet effet, il paraît souhaitable que l'envoi lui soit régulièrement fait du Bulletin officiel du Ministère de la Guerre, y compris les numéros parus depuis le début de septembre 1939.

Je vous serais obligé des instructions que vous voudrez bien donner en ce sens.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

*Questionnaire sur les chaussures.*

18 Nov. 1939.

A M. le MINISTRE de la DEFENSE NATIONALE  
et de la GUERRE,  
PRESIDENT du CONSEIL.

Monsieur le Président,

Les renseignements suivants sur la situation des chaussures de l'armée seraient nécessaires à notre Commission :

Est-il exact qu'à l'entrée en guerre le déficit des paires de chaussures était de l'ordre de 4 millions ? Que, malgré le défaut d'approvisionnement en matières premières, une licence d'exportation concernant 1.300.000 cuirs de veaux ait cependant été accordée ? Que 300.000 cuirs aient déjà été expédiés à Londres et rachetés aux prix de réquisition ? Que les fabricants de chaussures français soient obligés de se procurer les mêmes cuirs en les payant sur la base de leur valeur mondiale, supérieure de 30 % aux pris de réquisition français ?

Notre Commission vous serait obligée de lui faire connaître :

Quelles mesures ont été prises pour empêcher l'exportation desdits cuirs, qui a signé et au profit de qui a été signée la licence d'exportation, et si des mesures sont prises pour fabriquer de toute urgence des brodequins militaires ?

Quelles sont les matières premières existant en France ?

Quel est le moyen envisagé pour parer au déficit ?

Quels ordres sont donnés pour faire affecter les spécialistes indispensables ?

Quelle production peut être espérée et dans quel temps pour munir tout soldat de l'avant de deux paires de chaussures ?

L'Intendance a-t-elle organisé des centres de découpe ?

Ces centres ont-ils eu une production jusqu'alors et laquelle ?

Les réquisitions des machines à découper appartenant aux industriels n'ont-elles pas ainsi empêché toute production de l'industrie privée ?

Les gabarits et les emporte-pièces de l'Intendance conduisent-ils à des découpes suffisantes ?

Nous avons été avisés que la semelle, notamment, serait trop étroite par rapport à l'ensemble de la chaussure à laquelle elle est destinée, ce qui entraîne une fabrication peu solide qui ne résistera pas à l'usage.

Il nous a été signalé, d'autre part, que le cuir mis à la disposition des fabricants est, pour partie, de si mauvaise qualité, que certaines tiges doivent être doublées pour la fixation des œilllets.

Ces faits sont-ils exacts ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués,

lettre d'envoi de l'ordre du jour (secret) de la Commission

30 Novembre

39

M. le PRESIDENT de la COMMISSION SENATORIALE  
de l'ARMEE

à M. le MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE et de  
la GUERRE,  
PRESIDENT du CONSEIL.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remercier de l'entretien que vous avez donné, le 29 Novembre, à la délégation de la Commission de l'Armée et, comme suite à cet entretien, de vous faire parvenir le texte de l'ordre du jour, naturellement secret, qui a été établi par la Commission.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués,

27

Mangue de chaussures et de couvertures. Fourniture de sabots.

5 Décembre

39.

NOTE de la COMMISSION de l'ARMÉE  
INTENDANCE à MONSIEUR le PRESIDENT du CONSEIL

1  
A Chammie

Au cours d'une mission relative aux fortifications, nos commissaires ont constaté également, comme nous vous l'avions signalé précédemment, que dans certaines unités les hommes manquent de chaussures (une seule paire), de couvertures (en général une seule par homme). Il serait intéressant d'envoyer des sabots pour ceux qui sont dans les blockhaus.

*Délégations de soldes.*

5 Décembre

39.

SERVICE des  
SOLDES

NOTE de la COMMISSION de l'ARMÉE  
à MONSIEUR le PRESIDENT du CONSEIL

2

Il a été également constaté dans le Nord que le service des délégations de soldes ne marche pas. Il y a de nombreuses doléances de toute part. En particulier, de nombreuses femmes de sous-officiers à Rouen n'ont encore rien touché depuis la guerre. Ce fait semble inadmissible.

# Première mise d'équipement.

5 Décembre

39.

3

## NOTE de la COMMISSION de l'ARMÉE à MONSIEUR le PRESIDENT du CONSEIL.

La Commission de l'Armée signale que nombre d'officiers de réserve n'ont pas reçu de première mise d'équipement, ou à un taux qui était loin d'équivaloir au minimum de dépense nécessaire pour avoir une tenue correcte. Ils ont reçu 400 francs avant la mobilisation, le coût de la nouvelle tenue est au minimum de deux mille francs.

Des mesures sont-elles envisagées pour réparer cette inégalité ?

Lettre d'envoi d'un rapport de mission (G<sup>me</sup> Hirschauer)

6 Décembre

39.

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale  
et de la Guerre,  
Président du Conseil.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser le rapport établi par le Général Hirschauer, Président de la Sous-Commission des Fortifications sur les ouvrages qu'elle a visités à la frontière du Nord.

Nous appelons d'une manière toute particulière votre attention sur les erreurs de construction signalées afin qu'il soit remédié aux inconvénients dans la mesure du possible et qu'il en soit tenu compte pour les nouveaux ouvrages.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération et de nos sentiments dévoués,

Lettre d'envoi de dix rapports de M. Houier, Després, Chammie, Reibel, Laurent, Gynac, de la Grandière, de Blois, Neyret, Chammie, Hirschauer.

8 Décembre

39.

A MONSIEUR le PRÉSIDENT du SENAT.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous communiquer le texte des rapports ci-joints qui ont été établis par divers membres de la Commission de l'Armée, à la suite des missions de contrôle effectuées par eux tant dans la zone des armées que dans celle de l'intérieur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Lettre d'envoi de neuf rapports de MM. Mourier,  
Despès, Chauvié, Reibel, Laurent Eynac, de la Grandière,  
de Blois, Neyret, Chauvié.

8 Décembre

39.

A Monsieur le MINISTRE de la DEFENSE NATIONALE  
et de la GUERRE,  
PRÉSIDENT du CONSEIL.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser plusieurs rapports établis par différents membres de la Commission de l'Armée à la suite des missions de contrôle qu'ils ont effectuées tant dans la zone de l'intérieur que dans celle des armées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Lettre d'envoi d'un rapport de mission (M. Mourier).

8 Décembre

39.

A MONSIEUR le SOUS-SECRETAIRE d'ETAT  
de la DEFENSE NATIONALE.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous communiquer un exemplaire du rapport que nous adressons par ailleurs à M. le Président du Conseil, et qui a été établi par M. Mourier à la suite de la mission de contrôle effectuée les 3 et 4 novembre dernier à la III<sup>e</sup> armée.

Nous appelons d'une manière pressante votre attention sur le fait qu'à la date du 1<sup>er</sup> Novembre, il manquait aux armées deux millions de paires de chaussures et que la III<sup>e</sup> armée ne possédait aucune voiture sanitaire. Nous vous prions de vouloir bien nous indiquer quelle était, sur ces deux points, la situation au 1<sup>er</sup> décembre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Lettre d'envoi de cinq rapports de M. Desfres, Chaumie,  
Reibel, Neyret, Chaumie.

8 Décembre

39.

A MONSIEUR le MINISTRE de l'ARMEMENT.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous communiquer le texte  
de rapports qui ont été adoptés par la Commission de  
l'Armée et qui touchent à des questions intéressant votre  
département.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance  
de notre haute considération.

Lettre d'envoi du compte rendu sténographique  
(Audition de M<sup>e</sup> le Président du Conseil le 1<sup>er</sup>-12-1939).

11 Décembre

39.

A MONSIEUR le MINISTRE de la DEFENSE NATIONALE  
et de la GUERRE,  
PRÉSIDENT du CONSEIL.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint  
le compte rendu sténographique de votre audition en date  
du vendredi 1<sup>er</sup> Décembre 1939.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance  
de notre haute considération et de nos sentiments dévoués,

*Lettre d'avis d'un questionnaire sur l'Intendance**Monsieur le Ministre,*

La Sous-Commission de l'Intendance nous a demandé de vous poser un certain nombre de questions dont la réponse permettrait de mettre fin à des abus qui se sont produits lors de toute guerre, mais que vous êtes comme nous bien décidé à ne pas tolérer davantage: Soumissionnaires qui ne sont que des intermédiaires et qui n'interviennent que pour recevoir un pourcentage ou pour obtenir une affectation spéciale. Nationalité des fournisseurs.

Notre Commission nous a chargé surtout d'attirer votre attention sur la possibilité de marchés attribués directement ou sous un prête-nom aux officiers qui par leurs fonctions mêmes sont chargés de leur passation, de leur surveillance ou même de leur réception. De telles erreurs, si elles s'étaient produites, attireraient de graves sanctions.

L'utilisation des artisans signalée par la Commission présente de grands avantages moraux ; elle rencontre des difficultés d'organisation et de contrôle qui peuvent être levées par des organismes collectifs constitués à cet effet dans les diverses régions de la France, organismes de répartition, de rassemblement et de contrôle. Les services de l'Intendance ont-ils constitué ces organismes avec le concours des Chambres de Commerce et des Chambres des métiers ? Ce renseignement serait un de ceux auxquels notre Commission attachera un grand intérêt.

*ROUAGETTE*

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

## Questionnaire sur l'Intendance

I - Quelle est la profession des officiers de réserve affectés aux services et bureaux de l'Intendance ?

Un grand nombre d'entre eux ne sont-ils pas titulaires de marchés, pour le compte de l'Intendance, en tant qu'industriels ou commerçants privés ?

2 - Certains titulaires de marchés ne recourent-ils pas irrégulièrement au système des sous-traitants dans l'impossibilité où ils se trouvent eux-mêmes d'exécuter les commandes qu'ils ont souscrites. Cette pratique ne diminue-t-elle pas le contrôle des services de l'Intendance sur les salaires payés aux ouvriers ? N'a-t-elle pas - fait plus grave - pour principal objet de donner une apparente justification à la mise en affectation spéciale d'industriels ou de commerçants qui ne seraient pas, pour leur propre entreprise, dispensés de suivre le sort de leur classe dans les formations militaires ?

3 - Par contre, les petits artisans ne sont-ils pas systématiquement écartés de tous les marchés de guerre, alors qu'ils constituent, pour la stabilité économique et politique, un élément de modération et de sagesse à ne pas négliger ?

4 - N'y aurait-il pas lieu de s'entourer de pleins renseignements sur la nationalité exacte des titulaires de marchés et de réserver exclusivement ceux-ci à des Français <sup>ou</sup> ressortissants français, hormis le cas de nécessité absolue ?

Lettres à MM. les ministres de la guerre, de la marine, de l'air et de l'armement pour provoquer leurs observations sur la proposition de loi de M. Horner.

Paris, le 14 Déc. 1939

A M. le Ministre de l'Air,  
de la Marine  
de l'Armement

A Monsieur le MINISTRE de la DEFENSE  
NATIONALE et de la GUERRE,  
PRESIDENT du CONSEIL.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que dans sa séance du 13 Décembre 1939, la Commission de l'Armée m'a désigné comme rapporteur de la proposition de loi, déposée par moi sur le bureau du Sénat le 1<sup>er</sup> décembre 1939 (n° 539), assurant une utilisation rationnelle et équitable de tous les mobilisés et fixant l'affectation aux unités combattantes de tous les officiers et soldats de l'active et de la première réserve.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître les observations que pourrait vous suggérer le texte de cette proposition de loi, afin qu'il me soit possible d'en tenir compte. Le cas échéant, il serait utile que votre réponse me parvienne avant le 20 courant.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Lettre de M. le ministre de l'Armement pour lui demander de venir devant la Commission.

14 Décembre

38

A Monsieur le MINISTRE de l'ARMEMENT.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien accepter de venir devant la Commission de l'Armée le mercredi 20 Décembre, à dix heures du matin. Le questionnaire sur lequel la Commission désirerait vous entendre vous sera adressé aussitôt que possible par les soins de M. Belmont, Président de la sous-commission des fabrications d'armements.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

# Bandes molletières.

14 Décembre

39.

A Monsieur le MINISTRE de la DEFENSE NATIONALE  
et de la GUERRE,  
PRESIDENT du CONSEIL.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, d'après l'avis unanime du corps médical, il paraît hors de conteste que les accidents de tranchée dits "pieds gelés" sont dus à des troubles circulatoires directement occasionnés par le port de la bande molletière.

Je me permets de vous rappeler qu'au cours de la dernière guerre, aucun cas de pieds gelés ne fut constaté dans les armées étrangères, alors que c'est par milliers et même par dizaines de milliers qu'on les a enregistrés dans l'armée française.

D'après les renseignements qui sont parvenus à la Commission, il semble que la bande molletière continue à être comprise dans l'équipement des troupes à pieds. Je vous serais, dans ces conditions, reconnaissant de faire connaître à la Commission si, en présence des résultats de l'expérience de la guerre 1914-1918, il ne vous semble pas opportun de proscrire l'usage de la bande molletière et de la remplacer par des houseaux en cuir ou par des guêtres en toile imperméabilisée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Lettre à M. le président du conseil sur la propagande révolutionnaire

15 Décembre

A Monsieur DALADIER, Président du Conseil,  
Ministre de la DEFENSE NATIONALE et de la GUERRE.

Monsieur le Président,

La Commission de l'Armée a pris connaissance du rapport de la sous-commission des effectifs et des constatations précises et multiples faites par les commissaires envoyés par elle.

Elle nous a chargé de vous signaler qu'il en résulte les faits suivants :

1<sup>e</sup>) L'étendue des manœuvres et des mesures qui, dès le temps de paix, ont abouti à l'affectation à l'intérieur des chefs du parti révolutionnaire et en général des individus inscrits au carnet B ou connus comme P.R. ,

2<sup>e</sup>) Leur affectation dans certaines administrations tant civiles que militaires à des postes de contrôle et de confiance d'importance capitale pour la défense nationale,

3<sup>e</sup>) La reconstitution clandestine par ces hommes qui continuent à être aux ordres d'une puissance étrangère d'un parti dissous. ainsi que les réunions secrètes de leurs adhérents dans le but de détruire l'unité française en présence de l'ennemis.

4<sup>e</sup>) La répercussion de leur propagande et des instructions émises par ses cellules clandestines sur la production des usines de guerre à la fois sur leur rendement et sur la qualité du matériel produit, les actes criminels allant jusqu'au sabotage du matériel et en particulier des moteurs d'avions.

En présence d'actes aussi graves, la Commission de l'Armée vous prie instamment de prendre les sanctions les plus sévères et de lui faire connaître celles qui ont été prises, ainsi que les mesures que le Gouvernement a ordonnées pour éviter le retour de pareils faits.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, les assurances de notre haute considération et de nos sentiments dévoués.

Lettre d'envoi du compte rendu sténographique.  
(Audition de M. Dautry, ministre de l'Armement le 30-12-1939.)

27 Décembre

39.

A Monsieur le Ministre de l'Armement.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous faire tenir, ci-joint,  
le compte-rendu sténographique de votre audition en date du  
Mercredi 20 Décembre 1939.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance  
de notre haute considération.

Le Président  
de la Commission de l'Armée,

Signé : Daniel VINCENT.

-1939.

Désignation de M. J.P. Rambaud et de Blois pour faire partie  
de la commission interministérielle de révision des affectations spéciales.

23 Décembre

39.

A Monsieur le Ministre  
de la Défense Nationale et de la Guerre  
Président du Conseil.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en réponse à votre lettre du 23 Décembre relative à la nomination de deux membres de la Commission de l'Armée du Sénat, pour faire partie de la Commission Interministérielle de révision des affectations spéciales la Commission de l'Armée du Sénat a désigné, au cours de sa séance du 27 courant : Monsieur J.P. RAMBAUD et M. de BLOIS, pour la représenter au sein de cette commission interministérielle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
l'assurance de notre haute considération et de nos sentiments dévoués.

Signé : Daniel VINCENT.

Lettre à M. Daunay, ministre de l'armement, sur son audition.

28 Décembre

39.

Monsieur le Ministre,

*sous-commission des inventions de la*  
J'ai l'honneur de vous remercier au nom de la Commission de l'Armée de la longue audition que vous avez bien voulu lui accorder et des renseignements que vous nous avez donnés, en réponse au questionnaire qui vous a été adressé.

La Commission, tout en rendant hommage à votre effort, croirait manquer à son devoir si elle ne vous communiquait pas les graves raisons de préoccupation qui se dégagent pour elle de votre exposé ainsi que les suggestions qu'il lui inspire.

Elle tient d'abord à exprimer sa surprise et son regret des nombreuses défaillances et déficiences qui se manifestent sur divers points essentiels tels que la mobilisation industrielle, les stocks de matières premières, les approvisionnements de matériel d'artillerie et de munitions, que la Commission n'avait cessé de souligner à l'attention du Gouvernement et sur lesquels elle avait obtenu à plusieurs reprises des assurances formelles.

Ces défaillances ou déficiences, dont elle se plaît à reconnaître que vous n'êtes pas responsable, sont trop évidemment, à la base des difficultés que vous devez surmonter.

Mais la nécessité ne s'en fait que plus impérieuse pour vous de mettre à profit sans aucun retard les quelques mois qui nous sont laissés par l'ennemi pour compléter notre armement et lancer toutes nos fabrications.

1<sup>e</sup> - En ce qui concerne le personnel des usines.

La Commission, tout en déplorant la désorganisation qui résultait pour l'ensemble des ateliers - même ceux de l'Etat - de l'appel inconsidéré de spécialistes indispensables, vous félicite des efforts que vous avez accomplis pour les faire revenir.

Elle estime que vous pourriez utiliser ~~envers~~ et rapidement augmenter le nombre de spécialistes qui manquent aux armées comme dans les usines en créant d'urgence un enseignement technique sommaire d'ordre pratique pour les jeunes gens ayant atteint l'âge de 16 ans.

Elle compte d'ailleurs que vous vous procurerez, par tous les moyens, le complément de main-d'œuvre nécessaire, en évitant dans la mesure du possible le retour d'hommes des plus jeunes classes; elle vous demande enfin de lutter impitoyablement contre la propagande communiste.

2<sup>e</sup> - En ce qui concerne les matières premières.

Elle regrette d'avoir à constater, malgré ses remontrances réitérées et les apaisements qui lui avaient été prodigués, les graves déficiences que vous lui avez signalées et qui exigent trois mois après les hostilités, des mesures telles que le rassemblement des ferrailles; elle insiste auprès de vous pour que soit activée la constitution des divers stocks indispensables, afin que nous ne risquions plus d'être pris au dépourvu.

3<sup>e</sup> - En ce qui concerne les constructions d'usines et ateliers.

Elle en comprend la nécessité mais elle compte que vous n'y recourrez que dans la stricte mesure indispensable et après avoir utilisé à fond toutes les usines et tous les ateliers existants

et ceci tout à la fois pour des raisons financières et économiques et surtout par souci de rapidité.

4<sup>e</sup> - En ce qui concerne les matériels d'artillerie et les munitions.

La Commission est profondément émus de l'état actuel des fabrications et de la faiblesse de leur cadence, notamment dans le domaine, si souvent signalé par elle, de l'artillerie anti-aérienne et de l'artillerie antichar.

Elle insiste auprès de vous pour accélérer par tous les moyens possibles ces fabrications, aussi bien d'ailleurs pour le matériel lui-même que pour les munitions correspondantes.

Elle tient à en suivre assidument le développement et regrette les difficultés qui continuent d'être faites par vos services pour l'obtention par ses rapporteurs des renseignements écrits qui leur sont indispensables et sans lesquels tout contrôle efficace serait impossible.

Vous avez bien voulu nous indiquer que les raisons de ces difficultés se trouvaient dans les instructions qui vous auraient été données par le Ministère de la Défense Nationale et de la Guerre.

S'il en est ainsi, la Commission vous serait très obligée de bien vouloir provoquer aussitôt des instructions nouvelles, que vous obtiendrez sans aucune peine, étant donné les promesses qui lui ont été faites par Monsieur le Président du Conseil lui-même.

5<sup>e</sup> - En ce qui concerne les inventions.

La Commission qui s'était réjouie de vous voir créer un service de recherches et d'inventions, croit devoir appeler de nouveau votre attention sur la nécessité de doter ce service du personnel ainsi que de laboratoires et d'ateliers sans lesquels

(47)

il serait hors d'état de remplir la mission de haute importance qui lui est confiée.

En particulier, elle s'étonne que le laboratoire de Bellevue, situé tout près de Paris, et remarquablement équipé, n'ait pas encore été mis à sa disposition.

Je crois devoir d'ailleurs vous indiquer qu'au cours d'une conversation qu'il a eue hier avec mon collègue Monsieur Charles Reibel, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale lui a fait savoir que, suivant lui, le décret-loi récent que vous savez vous donne tout pouvoir et qu'il ne voyait, en ce qui le concernait, aucun inconvénient à la mesure qui nous paraît indispensable.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les points principaux sur lesquels la Commission de l'Armée m'a prié d'appeler plus spécialement votre attention.

En vous remerciant par avance de la suite que vous ne manquerez pas de donner à ses préoccupations et en vous assurant de tout son concours dans une œuvre dont dépend le salut du pays, je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agrérer l'assurance de ma haute considération.

Signé : Reibel

lettre de M. J.P. Rambaud, président de la sous-commission des effectifs à M. le président de la commission, - transmise à M. Le président du conseil. - Sur la propagande communiste et révolutionnaire.

Sous-Commission  
des Effectifs.

Paris, le 28 Décembre 1939.

Monsieur le Président,

La Sous-Commission des Effectifs dans sa séance de ce jour a constaté avec regret qu'elle n'a pas encore été informée des résultats de l'enquête ordonnée par Monsieur le Président du Conseil, sur toute l'étendue du territoire français, à la suite des révélations qui lui ont été faites concernant la mise en affectation spéciale ou sans affectation, de dirigeants communistes ou de propagandistes révolutionnaires notoires.

La Sous-Commission des Effectifs

attire votre attention sur le fait qu'il lui paraît peu acceptable qu'en temps de guerre un délai d'un mois et demi soit nécessaire pour établir certaines constatations. Elle souhaiterait d'être mise au courant, dans le plus bref délai possible, des investigations faites par les contrôleurs généraux et des décisions qu'elles auront provoquées, ainsi que des mesures ordonnées pour empêcher le ratage de pareils faits.

La Sous-Commission des Effectifs tient enfin à vous signaler que certaines constatations qui avaient été portées à la connaissance de Monsieur le Président du Conseil par plusieurs de ces membres, notamment Messieurs de Blois et Camboulives, n'ont pas reçu la solution qu'elles paraissaient devoir ~~comporter~~ et elle exprime le désir d'être informée de la suite que M. le Président du Conseil aura cru devoir donner aux faits regrettables qui lui avaient été exposés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération et de nos sentiments dévoués.

Signé : J.P. RAMBAUD.

lettre en réponse à celle de M. le Président du Conseil relative à l'enquête sur les affectations spéciales de communistes.

29 Décembre

39.

A Monsieur le Ministre  
de la Défense Nationale et de la Guerre  
Président du Conseil.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de  
SP  
ce jour N° 390 --- que vous avez bien voulu me faire parvenir.  
SG

Elle est d'autant plus opportune que je devais vous transmettre les observations ci-jointes qui m'ont été formulées par M. le Président de la Sous-Commission des Effectifs en conclusion de la séance tenue cet après-midi par cette Sous-Commission.

Je me suis empressé de faire part à M. J.P. Rambaud, Président de la Sous-Commission, de votre communication.

Nous sommes d'accord, lui et moi, pour en prendre acte. Nous nous rendons compte des conditions nouvelles d'action que pose l'ouverture de l'information judiciaire que vous nous annoncez.

En dehors de celle-ci, il apparaît que la promptitude des décisions à prendre en pareille matière est la condition première de leur efficacité, tant en ce qui concerne les mesures réglementaires à édicter que les sanctions à prononcer à l'égard des personnes responsables. Nous avons confiance que, lors de la prochaine réunion de la Commission, le 10 Janvier, nous serons mis en possession des résultats de l'enquête que vous avez ordonnée et des conclusions qu'ils auront comportées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération et de nos sentiments dévoués.

Signé : Daniel VINCENT.

## Situation des affectés spéciaux.

30 Décembre

39.

Monsieur le Président,

La Sous-Commission des Effectifs a examiné  
 dans sa dernière réunion certaines particularités des effectés  
 spéciaux.

Elle a d'abord constaté que le nombre des affectés spéciaux de la 1<sup>e</sup> Réserve est d'une façon générale deux fois supérieur à celui des hommes de la 2<sup>e</sup> Réserve. Parmi les premiers se trouvent des jeunes gens des classes 30 à 36 dont à de très rares exceptions on ne peut estimer que les aptitudes professionnelles ~~ne peuvent~~<sup>peuvent</sup> en raison de leur âge être tellement confirmées qu'elles fassent d'eux des spécialistes indispensables.

Au point de vue disciplinaire, il semble que lorsqu'un affecté spécial se rend coupable d'actes répréhensibles, la seule sanction possible consiste dans le renvoi au dépôt. Mais auparavant une enquête doit être faite dans l'usine où travaille l'intéressé. Celle-ci faite auprès non seulement de la Direction, mais bien entendu des camarades de l'affecté spécial, crée dans les milieux ouvriers certaines réactions qui ont une répercussion

fâcheuse sur la discipline et dont ne manque pas de souffrir l'autorité du Directeur.

Par ailleurs les affectés spéciaux sont en cas de maladie placés dans la situation des assurés sociaux.

Certains cependant ne peuvent bénéficier des avantages des assurances sociales parce qu'ils n'y sont pas admis depuis au moins six mois.

Ils ne peuvent dans ce cas se faire soigner soit à leur domicile, soit à l'Hôpital, qu'à leurs frais personnels.

Mais qu'ils bénéficient ou non des assurances sociales, ce sont des médecins civils de leur choix qui délivrent pour eux des certificats constatant leur indisponibilité et sa durée.

Bien mieux il arrive fréquemment qu'un certificat médical suffit pour constater l'inaptitude d'un affecté spécial à travailler en usine. L'intéressé remet ce certificat au service de la main-d'œuvre de l'établissement où il est affecté et il rentre chez lui.

Dans les deux cas d'incapacité transitoire et d'inaptitude professionnelle l'affecté spécial échappe totalement au contrôle de l'autorité militaire. Il est apparu à la Sous-Commission des Effectifs qu'il y aurait lieu de faire assurer la surveillance de l'attribution des congés de maladie des affectés spéciaux par des médecins militaires, et de ne laisser déclarer l'inaptitude au travail que par une Commission de Réforme.

La Sous-Commission vous serait gré de lui faire connaître votre façon de voir sur ces diverses questions.

Veuillez, Monsieur le Président, recevoir l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la  
Sous-Commission des Effectifs,

Sig : J P Rambaud

Lettre d'envoi de : 1 rapport de M. le Général Hirschauer et  
5 rapports de M. de la Grandière dont trois  
concernent les effectifs et deux concer-  
nent les fortifications.

Paris, le 10 Janvier 1940.

A MONSIEUR le PRESIDENT du SENAT.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte des  
rapports ci-joints qui ont été établis par divers membres  
de la Commission de l'Armée, à la suite des missions de  
contrôle effectuées par eux tant dans la zone des armées  
que dans celle de l'intérieur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance  
de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : DANIEL-VINCENT

55

Lettre d'envoi de : un rapport de M. le Général Hirschauer et  
5 rapports de M. de La Grandière dont trois  
concernent les effectifs et deux concernent les  
fortifications.

Paris, le 10 Janvier 1940.

A MONSIEUR le MINISTRE de la DEFENSE NATIONALE  
et de la GUERRE,  
PRESIDENT du CONSEIL.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser plusieurs rapports  
établis par différents membres de la Commission de l'Armée  
à la suite des missions de contrôle qu'ils ont effectuées  
tant dans la zone de l'intérieur que dans celle des armées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de  
ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : DANIEL-VINCENT

56

lettre relative aux permissions de mobilisés ayant des fils mobilisés

Paris, le 10 Janvier 1940.

M. de La GRANDIERE,

Membre de la Commission  
de l'Armée.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les conditions d'application de votre circulaire prescrivant de donner toute facilité aux pères de famille sous les drapeaux pour faire coïncider leur permission avec celle de leurs fils mobilisés.

La conséquence logique de cette très louable mesure serait de permettre une avance du tour normal de départ en permission du fils ou du père.

Je sais que certains chefs de corps ne l'interprètent pas ainsi et que des pères mobilisés ont été obligés de retarder leur départ pour attendre l'arrivée du tour de leurs fils. Une mise au point serait sans doute utile.

Je me permets de suggérer aussi qu'un père de famille ayant plusieurs fils mobilisés pourrait être autorisé à fractionner sa permission de détente comme sont déjà autorisés à le faire les chefs de corps.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

P. de La Grandier

Monsieur le Président du Conseil,  
Ministre de la Défense Nationale  
et de la Guerre.-

52

Lettre à M<sup>e</sup> le Président du Conseil sur la proposition de loi de M. Mourier

11 Janvier 1940.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la communication que vous avez bien voulu m'adresser, le 31 Décembre 1939, sous le timbre G/RII, au sujet des observations que vous a paru comporter le texte de la proposition de loi de M. Mourier et dont celui-ci est le Rapporteur devant la Commission de l'Armée.

La Commission a retenu avec toute l'attention quelles comportent les considérations dont vous lui avez fait part et elle ne peut que se féliciter de la concordance générale de ces intentions avec celles quelle vous a exprimées. Toutefois, compte tenu du bénéfice à retenir de certaines de vos indications, elle n'a pensé que le texte dont elle a été saisie par le Président du Sénat fût devenu inopérant du fait du commentaire si digne d'attention dont vous l'avez fait bénéficier.

La Commission pense qu'il ne serait peut-être pas inutile, par exemple, de donner la valeur souveraine de la Loi, par un vote explicite du Parlement, aux dispositions de l'art. VI, sous la réserve de connaître, nominativement, les sanctions pénales auxquelles auraient donné lieu les violations des dispositions du décret-loi du 29 novembre 1939.

La Commission a donc invité son Rapporteur à déposer au plus tôt son rapport sur le bureau du Sénat et elle espère que vous ne verrez que des avantages à ce que soit ainsi affirmée, en l'espèce, la communauté de vos vues et de celles de la Commission de l'Armée du Sénat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

— Signé : DANIEL-VINCENT.

Lettre à M<sup>e</sup> le Président du Conseil sur les difficultés rencontrées par M. Camboulives dans l'exercice de la mission de contrôle.

11 Janvier

40.

3 pièces jointes

Monsieur le Président,

Au cours de la séance de la Commission qui s'est tenue le 10 courant, notre collègue M. Camboulives chargé de mission de contrôle des affectations spéciales nous a fait connaître certaines difficultés qu'il a rencontrées dans l'exercice du mandat qui lui a été conféré.

C'est ainsi que s'étant adressé à la Préfecture du Tarn pour obtenir l'état nominatif des affectés spéciaux des administrations départementales, il a bien reçu l'état dont il s'agit en ce qui concerne les affectés spéciaux relevant du Ministère de l'Intérieur (Administration départementale, Service de police et Administration communale).

Toutefois, n'ayant pas les renseignements demandés relativement aux services rattachés (Inspection académique, Travail, Services agricoles, etc..) il s'est adressé directement, en ce qui concerne l'Instruction publique, à l'Inspecteur d'Académie du Tarn. Celui-ci n'ayant pas répondu, M. Camboulives s'est adressé au Secrétaire de l'Inspection académique qui lui a fait savoir que son chef était malade, qu'il avait été avisé de

la demande d'informations dont il s'agit et qu'il avait interdit la remise de toute note relative à cette demande, donc de ne pas enregistrer un refus sans plus ample informer, M. Camboulives a chargé le Commissaire de police d'Albi, comme intermédiaire administratif, de se rendre à l'Inspection académique pour renouveler l'instance dont celle-ci avait été l'objet, dans des conditions parfaitement coutumières. Or, à la suite de cette visite, le Commissaire de Police a fait parvenir à M. Camboulives la lettre que vous trouverez en annexe et par laquelle le même refus lui était opposé.

Dans ces conditions, il vous apparaîtra, Monsieur le Président, que l'Inspecteur d'Académie du Tarn a entendu se soustraire délibérément au contrôle que le délégué de la Commission de l'Armée tenait, en l'espèce, de la loi du 11 Juillet 1938.

La Commission, saisie des faits, a décidé de vous les soumettre. Elle a la certitude que vous ne les tolérerez pas. Ils sont sans ambiguïté, ils relèvent de votre sanction.

J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien lui faire connaître les mesures par lesquelles sera appelé à l'obéissance aux lois un haut fonctionnaire chargé d'en faire enseigner le respect.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : Daniel VINCENT

6%

Lettre d'envoi à M le Ministre du Conseil d'une délibération de la Commission

11 Janvier

40.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli,  
les conclusions relatives aux délibérations de la Commission de  
l'Armée, dans sa séance du 10 courant.

J'ai personnellement regretté de ne pouvoir me  
rendre le lundi 8 Janvier à l'audience que vous nous aviez  
accordée et je m'en excuse.

En vous présentant les vœux que la Commission et  
moi-même formons cordialement pour votre prompt rétablissement,  
je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma  
haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : Daniel VINCENT

sur le Ministre de la Défense Nationale  
et de la Guerre.

61

Délibération de la Commission sur l'enquête concernant la situation militaire  
de propagandistes révolutionnaires noirs.

11 Janvier

40.

SECRET

Délibérations de la Commission de l'Armée

du 10 Janvier 1940

transmises à Monsieur le Président du Conseil.

-----

La Commission Sénatoriale de l'Armée après avoir pris connaissance de votre lettre du 28 Décembre 1939, sous le SP timbre N° 390 ---- tient à vous faire connaître combien elle a SG apprécié la gravité de la situation que vous lui avez exposée en confirmation des faits qu'elle avait portés à votre connaissance. Se référant à votre lettre du 6 Décembre 1939, N° 374 ---- SP dans laquelle vous l'informiez que vous la mettriez "au courant SG des résultats de l'enquête" que vous avez ordonnée, la Commission vous prie instamment de lui communiquer d'urgence les rapports des contrôleurs et de lui faire connaître les sanctions administratives auxquelles ont donné lieu les faits dont l'exactitude a été reconnue et, en particulier, les négligences ou complaisances dont se sont montrés coupables les autorités civiles ou militaires en cause.

62

Accusé de réception de circulaires du Service de Santé.

Paris, le 13 Janvier 1940.

A M. le Président du Conseil,  
Ministre de la Défense Nationale  
et de la Guerre.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception des circulaires du Service de Santé en date des 2 décembre 1939,  
n° 16.796-2/7 H., 14 décembre 1939,  
n° 17.113-2/7 C.B. et 28 décembre 1939,  
n° 4.382-2/7 C.B.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : Chaumié.

Bons  
Minis  
et

63

lettre sur le moral des armées et sur les permissionnaires pétendus malades

15 Janvier

40.

Le Président de la  
S/Commission des Effectifs.

Monsieur le Président.

La sous-commission des effectifs de la Commission de l'Armée se charge de vous faire connaître qu'au cours de sa dernière réunion son attention a été particulièrement retenue par certains renseignements portés à sa connaissance ayant trait au moral des troupes.

Ces renseignements émanent d'officiers commandant des Compagnies ou des Bataillons d'infanterie actuellement en première ligne. Ils sont fait l'objet de rapports admis au haut Commandement sur sa demande.

Ils signalent tous sans exception la mauvaise impression produite sur les hommes rentrant de permission par la présence à l'intérieur ou même dans des services de la zone des armées, d'hommes de troupe et d'officiers très jeunes dont l'affectation à des troupes de l'avant semblerait justifiée.

Les affectés spéciaux dont certains appartiennent à la classe 1935 et les titulaires de fascicules bleus "sans

Monsieur le Président du Conseil,  
Ministre de la Défense Nationale  
et de la Guerre.-

"affectation" donnent l'impression aux permissionnaires que les "embusqués" sont extrêmement nombreux.

Ces constatations rapportées et quelquefois amplifiées dans les corps de troupe ne manquent pas d'y développer un état d'esprit quelque peu pénible.

La Sous-Commission n'ignore pas que le Gouvernement a pris des mesures qu'elle approuve entièrement concernant le rappel des "sans affectation" et le contrôle des affectés spéciaux.

Elle souhaite qu'elles soient appliquées rigoureusement et très rapidement.

Certains autres éléments de mécontentement se trouvent :

1<sup>e</sup>-- dans l'attribution de permissions agricoles à des militaires qui ne sont pas agriculteurs et dans le refus de ces mêmes permissions à d'autres qui le sont effectivement ;

2<sup>e</sup>-- dans l'inégalité de traitement constatée à l'occasion de l'attribution des allocations militaires ;

3<sup>e</sup>-- dans la façon dont fonctionneraient certaines commissions de réquisition qui n'observeraient pas une stricte justice en ce qui concerne les réquisitions elles-mêmes et, également, en ce qui concerne la fixation des prix d'achat ;

4<sup>e</sup>-- dans le fait que les hommes de certaines unités ne sont pourvus ni d'une deuxième paire de chaussures, ni d'une deuxième couverture ;

- 5<sup>e</sup>- dans l'insuffisance de certaines rations de légumes ;
- 6<sup>e</sup>- dans la diminution de 10 % sur la ration de tabac qu'effectuerait certains intendants qui prétextent que ce pourcentage correspond à celui des non fumeurs.

Ces éléments de mécontentement peuvent d'ailleurs être très rapidement supprimés. La Sous-Commission est certaine que dans un proche avenir elle aura sur ces divers points tous apaisements.

Elle a, par ailleurs, été informée qu'au cours de leur séjour dans leur famille, certains permissionnaires - ils deviennent même très nombreux - se feraient hospitaliser, sans motif valable.

Ils resteraient à l'hôpital puis obtiendraient après un certain temps un congé de convalescence.

Certains même passeraient devant des Commissions de réforme et obtiendraient un changement d'arme, un classement dans le service auxiliaire et même la réforme.

Il y aurait là si cette façon de procéder venait à se développer, un véritable "coulage" des effectifs et un élément de démorisation incontestable.

La Sous-Commission estime qu'un remède immédiat et efficace peut être apporté à cette situation par les mesures suivantes :

- 66 /
- 1<sup>e</sup>- désignation par les Directeurs régionaux du Service de Santé de Médecins particulièrement qualifiés, chargés de visiter au moins tous les quinze jours et à l'improviste tous les hôpitaux de la région ;
- 2<sup>e</sup>- renvoi immédiat au front des permissionnaires hospitalisés non reconnus malades ;
- 3<sup>e</sup>- suppression pour ceux-ci de la permission suivante ou d'un nombre de jours de cette permission correspondant au séjour à l'hôpital ;
- 4<sup>e</sup>- sanctions sévères contre les médecins ayant hospitalisé un permissionnaire non malade.

Veuillez, Monsieur le Président, recevoir l'assurance de ma haute considération,

Le Président de la  
Sous-Commission des Effectifs.

Signé : J. P. RAMBAUD.

67

Lettre sur le cas d'un réserviste condamné de droit commun.

Paris, le 17 Janvier 1940.

Commission de l'Armée

M. A. de LA GRANDIERE

Sénateur

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous signaler le fait suivant :

Le soldat réserviste PAREL, condamné le 20/9/39 à une année d'emprisonnement, cent francs d'amende, dix années d'interdiction de séjour, dix années de privation de droits civiques par le Tribunal correctionnel de Limoges pour distribution de tracts imprimés nuisibles à l'intérêt national, a été l'objet en date du 25 Novembre 1939, d'une suspension de peine prononcée par M. le Préfet de la Haute Vienne. Il a été affecté au dépôt de cavalerie N° 9 et de là envoyé en renfort dans la zone des Armées.

Vous estimerez, sans doute, que la place d'un homme ayant subi une condamnation aussi sérieuse n'est pas dans une unité ordinaire, mais bien dans une formation disciplinaire où il serait moins nuisible et plus facilement surveillé.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

P. A. de Grandier

a M. le Président du Conseil,  
Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre.

Demande de renseignements sur les agents de la S.N.C.F. soit mobilisés soit mis en affectation spéciale.

Paris, le 24 Janvier 1940.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rappeler que, vers le 20 décembre dernier, M. Mourier rapporteur de la proposition de loi dont il est l'auteur, vous a demandé de bien vouloir lui faire connaître, pour les agents des différentes régions de la S.N.C.F.

- 1° - le nombre de ceux qui sont mobilisés.
- 2° - le nombre de ceux qui sont en affectation spéciale.

M. le Rapporteur s'étonne de n'avoir reçu aucune réponse à la date du 23 janvier et me prie d'attirer votre attention sur ce fait.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Signé : Daniel-Vincent

A M. le Ministre des Travaux Publics.

69

Demande de renseignements sur les ressources de l'Afrique du Nord.

25 Janvier

40.

Monsieur le Président,

Comme suite à l'enquête faite pendant l'automne 1938 sur les ressources de l'Afrique du Nord par M. Chaumié; rapporteur des matières premières, Président de la Sous-Commission des carburants et des routes, nous avons demandé à M. le Gouverneur de l'Algérie la mise au point de ces renseignements, en ce qui concerne les usines de guerre, le charbon, les minéraux, les transports maritimes en Algérie.

Monsieur le Gouverneur Général vous a transmis ces renseignements par pli recommandé en raison de leur caractère particulièrement secret.

Monsieur CHAUMIE devant s'absenter, nous vous serions obligés de les faire remettre au Colonel Davy, de l'Etat-Major Général, attaché à la Commission Sénatoriale de l'Armée, qui les lui remettra à son retour.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération et de nos sentiments dévoués.

Signd : Chaumié

Monsieur Daraut.  
AUT, Ministre de l'Intérieur.

Demande de renseignements sur l'organisation du haut commandement  
(voir f. 73)

26 Janvier

40.

Monsieur le Président,

Au cours de sa séance du 24 Janvier, la Commission de l'Armée a porté à nouveau son attention sur l'organisation du Haut Commandement. Il lui a paru nécessaire d'être renseignée avec précision sur cette question, tant en ce qui concerne chacune des trois forces de terre, de mer et de l'air prises isolément que dans leurs rapports entre elles ainsi qu'au point de vue de la coopération interalliée.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me communiquer le plus tôt possible les documents qui règlent cette matière dans les principes et dans les détails d'application.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Ligné : Daniel Vincent

le Président du Conseil  
Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre.

77

Transmission d'une lettre de M. de Blois à M. le Président du Conseil

Paris, le 1er Février 1940.

A M. le Secrétaire Général,

Vous avez bien voulu me demander d'indiquer à M. le Comte de Blois, mon collègue de la Commission de l'Armée, qu'il serait désirable qu'il saisît M. le Président du Conseil des points sur lesquels il désire des réponses aux observations qu'il a présentées jusqu'ici.

J'ai donc l'honneur de vous adresser la lettre ci-jointe de M. le Comte de Blois et je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes meilleures sentiments.

Signé : Daniel Vincent

À M. le Secrétaire Général  
du Ministère de la Défense Nationale  
et de la Guerre.

Avis à donner aux chefs de corps des hommes qui leur sont envoyés par mesure disciplinaire

6 Février

40.

A Monsieur le PRESIDENT du CONSEIL,  
MINISTRE de la DEFENSE NATIONALE  
et de la GUERRE.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'inconvénient qu'il y a à ce qu'un chef de corps puisse ignorer les hommes qui sont envoyés à son unité par mesure disciplinaire. La mention n'est pas portée sur le livret individuel et le livret matricule sur lequel elle figure peut arriver au corps un certain temps après l'homme. La Commission de l'Armée pense donc qu'il serait bon d'aviser chaque fois expressément le chef de corps en pareil cas.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : Daniel Vincent.

Reçu le 7 Février, et demande de documents concernant le Haut commandement  
 (voir p. 70)

7 Février 40.

Monsieur le Président,

En vous remerciant de la communication que vous avez bien voulu m'adresser le 4 Février 1940, sous le timbre N° 301 D.N. - section de défense nationale - relative à l'organisation du Haut Commandement, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir :

1<sup>o</sup>) le texte des Décrets secrets du 27 Mai et du 7 Septembre 1938 sur la matière ;

2<sup>o</sup>) d'autre part le texte de la décision ou des décisions qui ont modifié l'organisation du Haut Commandement depuis les hostilités et notamment de celles qui ont donné au Général Commandant sur le front du Nord Est les organes de travail nécessaires à l'exercice de son haut commandement et qui ont scindé l'ancien Q.G.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
 l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé ; DANIEL-VINCENT.

r le Président du Conseil  
 e de la Défense Nationale et de la Guerre.

Vaccination des mobilisés de l'Afrique du Nord et prophylaxie contre le paludisme

Paris, le 7 Février 1940.

SESSION de l'ARMÉE

e La Grandière,  
nateur.-

Monsieur le Ministre,

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir me faire connaître si des mesures ont été prises pour que tous les hommes mobilisés en Afrique du Nord et au Levant aient été vaccinés contre la fièvre typhoïde et si, d'autre part, dans les régions où sévit le paludisme des soins préventifs sont pratiqués contre cette maladie.

Plusieurs permissionnaires interrogés par moi m'ont déclaré qu'ils n'avaient été soumis à aucune de ces mesures prophylactiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Signé : de La Grandière.

Le Sous-Secrétaire d'Etat à la Défense  
 Nationale et à la Guerre.-

75

Lettre d'envoi d'un rapport de M. de La Grandière sur les pouvoirs civils et militaires

Paris, le 9 juillet 1940

à Monsieur le Président du Conseil  
Ministre de la Défense Nationale  
et de la Guerre.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport établi par M. de LA GRANDIERE sur les pouvoirs respectifs de l'autorité militaire et de l'autorité civile pendant l'état de siège.

La Commission de l'Armée a pris connaissance avec intérêt de ce rapport sur lequel elle m'a prié d'attirer votre attention.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Accusé de réception de documents du Service géographique de l'Armée

12 Février

40

A MONSIEUR le GENERAL, DIRECTEUR du SERVICE  
GEOGRAPHIQUE de l'ARMEE .-

Mon Général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception des publications que le Service Géographique de l'Armée a bien voulu m'adresser, afin de les distribuer aux Membres de la Commission sénatoriale de l'Armée.

Mes collègues et moi-même en avons pris connaissance avec un très grand intérêt et vous exprimons nos plus sincères remerciements.

Veuillez agréer, mon Général, l'assurance de ma haute considération.

72.

Lettre d'envoi d'un rapport de M<sup>e</sup> NAUDIN sur la défense passive

15 Février 1940.

A Monsieur le Président du Conseil  
Ministre de la Défense Nationale  
et de la Guerre.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport établi par M. NAUDIN sur la défense passive. Après avoir approuvé ce rapport, la Commission de l'Armée, sur l'initiative de M. NEYRET, Président de la Sous-Commission de la défense passive, a décidé de vous soumettre le questionnaire ci-après :

Quel programme général a établi concernant la défense passive ?

Quelle partie du programme a été réalisée et quelle en est la répartition régionale ?

Quels sont les crédits employés pour ces réalisations ?

Quels sont les crédits nécessaires pourachever la réalisation du programme d'ensemble ?

La Commission de l'Armée m'a également chargé de vous faire part de son désir que, sur ces questions, elle puisse entendre soit le Gouvernement, soit l'un de ses mandataires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : DANIEL - VINCENT.

Lettre d'envoi de deux rapports de MM. Reibel et Laurent-Eynac

10 février 1940

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte de divers rapports qui ont été adoptés par la Commission de l'Armée et qui touchent à des questions intéressant votre département.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Signé : DANIEL-VINCENT

leur DAUTRY,  
stre de l'Armement.-

79

Aussi de communication et revoi avec réponse d'une lettre du G. le préfet du Tarn

Paris, le 15 Février 1940.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me communiquer une lettre adressée par M. le Préfet du Tarn à M. le Ministre de l'Intérieur relative à la mise en affectation spéciale d'un certain nombre d'ouvriers de la verrerie d'Albi. Etant donné que M. le Préfet du Tarn n'avait pas été mis en cause devant la Commission de l'Armée à propos de cette affaire et qu'il s'agit, en l'espèce, d'un document qui était destiné à l'administration de l'Intérieur, nous n'entrerons pas dans la discussion des faits, dont la matérialité est d'ailleurs confirmée par la lettre en question et sur l'appréciation desquels la Commission de l'Armée n'a pas à se prêter à une controverse avec une haute personnalité de l'Intérieur.

La Commission de l'Armée a cependant porté son attention sur les termes du dernier paragraphe de cette lettre et, pour pouvoir l'apprécier en connaissance de cause, elle désire que Monsieur le Ministre de l'Intérieur en précise la portée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : DANIEL-VINCENT.

A Monsieur le Président du Conseil,  
Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre.

80  
Lettre d'envoi de six rapports de MM. de Blois, Goiraud, Marcelli, Naurois,  
Reibel et Laurent-Eynac

Paris, le 16 Février 1940.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte des rapports ci-joints qui ont été établis par divers membres de la Commission de l'Armée, à la suite du mandat qu'ils en avaient reçu et approuvés par elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : DANIEL - VINCENT.

Monsieur le Président  
du Sénat.-

81

Lettre d'envoi de cinq rapports de M. de Blois, Goiraud, Marcelli, Reibel, Laurent-Eynac

Paris, le 16 Février 1940

A MONSIEUR le PRESIDENT du CONSEIL  
MINISTRE de la DEFENSE NATIONALE  
et de la GUERRE.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser plusieurs rapports établis par différents membres de la Commission, à la suite du mandat qu'ils en avaient reçu, et approuvés par elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : DANIEL-VINCENT.

82

Lettre d'envoi de deux rapports de MM. Goinard et Marselli

paris, le 17 Février 1940

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte  
de deux rapports qui ont été adoptés par la Commission  
de l'Armée et qui touchent à des questions intéressant  
votre département.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,  
l'assurance de ma haute considération.

Signé : DANIEL-VINCENT.

Monsieur DAUTRY,  
Ministre de l'Armement.-

83

Lettre à M. Veyssiére sur son audition par la Commission.

24 Février

40.

Mon cher Collègue,

Notre Commission a été justement émue des faits que vous me signalez dans votre lettre du 17 Février. Elle vous remercie de l'effort que vous avez consacré aux questions si importantes qui concernent le ravitaillement de notre pays et le problème agricole posé par la mobilisation.

Elle sera heureuse d'affirmer la collaboration des diverses commissions du Sénat en vous priant d'exposer les questions que vous m'avez soumises, à la Commission de l'Armée, qui a réservé pour vous entendre, son ordre du jour de mercredi à partir de 15 H.45, afin de soumettre ce problème et les mesures prises au Président du Conseil après s'en être entretenu avec vous.

Veuillez agréer, mon cher Collègue, les assurances de messentiments les meilleurs et bien dévoués.

Signé : CHAUMIE.

M. VEYSSIERE, Sénateur.

Lettre d'envoi d'un ordre du jour de la sous-commission des fabrications d'armes

24 Février

40

à Monsieur le PRÉSIDENT du CONSEIL,

MINISTRE de la DEFENSE NATIONALE  
et de la GUERRE.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint  
l'ordre du jour adopté par la Sous-Commission des Fabri-  
cations d'Armements dans sa séance du 22 Février 1940.

Nous espérons que la nouvelle solution adoptée  
pour les communications confidentielles aux rapporteurs  
sera de nature à résoudre, pour le plus grand bien du  
service, les rapports entre le Gouvernement et le Parle-  
ment et à assurer le maintien si nécessaire du secret de  
la défense nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assu-  
rances de notre haute considération et de nos sentiments  
dévoués.

Signé : CHAUMIE

ORDRE du JOUR

ADOpte par la SOUS-COMMISSION des FABRICATIONS  
d'ARMEMENTS dans sa SEANCE du JEUDI 22 FEVRIER 1940.

La sous-commission des fabrications d'armement, profondément émue par la difficulté rencontrée par ses rapporteurs pour se procurer les renseignements nécessaires à l'accomplissement de leur mission,

Insiste énergiquement pour obtenir qu'une réponse soit donnée sans délai à M. DESPRES personnellement rapporteur spécialisé sur la question des munitions.

Elle rappelle qu'un questionnaire a été remis en son nom il y a plus d'un mois tant au Ministère de la Défense Nationale qu'au Ministère de l'Armement et que ce questionnaire est resté jusqu'à ce jour sans être honoré de la moindre documentation.

La sous-commission accepterait que les renseignements communiqués confidentiellement au rapporteur ne fassent l'objet de sa part que de la communication à la sous-commission de l'impression générale que lesdits renseignements lui ont causée.

96  
(Voir page 83)

Parsi, le 24 Février 1940.

Mon cher Collègue,

Notre Commission a été justement émue des faits que vous me signalez dans votre lettre du 17 Février. Elle vous remercie de l'effort que vous avez consacré à des questions aussi importantes qui concernent le ravitaillement de notre pays et le problème agricole causé par la mobilisation.

Elle sera heureuse d'affirmer la collaboration des diverses Sous-Commissions du Sénat en vous priant d'exposer les questions dont vous m'avez parlé à la Commission de l'Armée, qui a réservé pour vous entendre, son ordre du jour de mercredi à partir de 15 h.45, afin de soumettre ce problème et les mesures prises au Président du Conseil, après s'en être entretenu avec vous.

Veuillez agréer, mon cher Collègue, les assurances de mes sentiments les meilleurs et bien dévoués.

Signé : CHAUMIE

M. VEYSSIERE, Sénateur.

(87)

transmettre au Comité permanent de la copie d'une  
lettre à la Commission de l'hygiène pour l'examen d'une proposition de loi (v.p. 88)

29 Février

40.

Monsieur le Secrétaire Général,

M. EVEN, Président de la Commission de l'Hygiène m'a prié d'accepter le renvoi à la Commission de l'Hygiène de la proposition de loi de M. Camille FERRAND relative aux allocations militaires et qui avait été renvoyée à la Commission de l'Armée.

Je lui réponds par la lettre ci-jointe à laquelle je vous serais obligé de vouloir bien donner toute suite réglementaire utile.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments dévoués.

De LAPOMMERAYE.  
Général de la Présidence.

88  
Lettre à la Commission de l'Hygiène pour l'examen d'une proposition de loi.

29 Février

40.

Mon cher Président et Ami,

J'ai fait part à la Commission de l'Armée du désir que vous avez bien voulu m'exprimer en ce qui concerne la dévolution à la Commission de l'Hygiène de la proposition de loi de M. Camille FERRAND relative aux allocations militaires. La Commission de l'Armée ne voit aucun obstacle à ce que cette proposition vous soit renvoyée sur le fond étant entendu comme vous avez bien voulu l'indiquer qu'elle resterait saisie pour avis.

J'ai fait part de cet état de chose à M. le Secrétaire de la Présidence du Sénat pour toute suite réglementaire utile.

Veuillez agréer, mon cher Président et Ami, l'expression de mes sentiments dévoués.

EVEN,  
Membre de la Commission de l'Hygiène  
SÉNAT.

(89)

Officiers dont l'engagement pour la durée de la guerre a été résilié d'office

ON de l'ARMEE

-----

### MOTION

délibérée en séance du mercredi 28 Février 1940.

-----

La Commission de l'Armée

Signale à Monsieur le Président du Conseil, Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, la situation faite aux officiers de réserve ayant contracté un engagement pour la durée de la guerre et dont l'engagement a été résilié d'office.

Elle exprime le désir que des mesures bienveillantes soient prises à l'égard de ces officiers, soit par des décorations au titre des réserves, soit par une promotion à l'honorariat du grade supérieur à celui qu'ils avaient au moment de leur engagement, pour témoigner de la reconnaissance de l'armée pour le geste patriotique qu'ils ont accompli et de l'exemple qu'ils ont donné.

Elle considère qu'il serait juste de maintenir à ceux qui, sur la demande de leur chef, ont consenti à rester dans le cadre au-delà de la durée légale et ont continué de participer aux cours de perfectionnement, la carte de surclassement correspondant à cet engagement et cela pendant la durée de l'année 1940.

90  
28 Février 1940.

SION de l'ARMEE

-----  
Note sur les permissions agricoles  
dans la zone des Armées.

La Commission de l'Armée soucieuse de ne pas porter atteinte aux effectifs des unités de l'avant (Zone des Armées) qui doivent être toujours disponibles suivant l'événement, n'a pas manqué cependant d'être sensible aux inégalités résultant de l'application de ce principe aux permissions agricoles et de la situation préoccupante de l'agriculture en France faute de ce secours aux époques de travaux indispensables.

Il lui a paru que ces deux nécessités dont celle du combat est la nécessité prédominante pourraient éventuellement être conciliées par une solution qui augmenterait au contraire la permanence et la cohésion des unités de l'avant.

L'appel des sursitaires fascicules bleus a augmenté sensiblement les disponibilités des dépôts. On pourrait envisager d'augmenter par prélèvement sur l'intérieur l'effectif normal des unités de l'avant du nombre d'hommes nécessaires pour permettre de donner une permission de 20 jours une fois par an aux agriculteurs qui leur sont incorporés sans que l'effectif incompressible ni le roulement normal des permissions en soient atteints.

.....

En cas d'emploi de ces unités, par suite de la suspension des permissions, le retour des permissionnaires en complétant l'affectif par des hommes déjà incorporés à l'unité connaissant leurs chefs et connus d'eux, jouerait avec plus d'effet utile le rôle de l'ancien dépôt divisionnaire.

La Commission Sénatoriale de l'Armée serait désireuse que cette solution fût étudiée ainsi que ses possibilités de réalisation. - Nombre d'agriculteurs par unité : 1° de la 2° réserve, 2° de la première réserve - fraction de l'effectif que représente la transformation en permission de 20 jours d'une permission de 10 jours - disponibilités des dépôts - délai d'exécution.

La Commission Sénatoriale de l'Armée serait désireuse qu'une enquête discrète et rapide fût faite sur cette suggestion par le commandement et que le résultat lui en fût communiqué.

## ON de l'ARMEE

-:-:-

## MOTION

délibérée dans la séance du 28 Février 1940  
au sujet des mesures de faveur accordées  
aux mobilisés chefs de famille nombreuse.

La Commission sénatoriale de l'Armée demande :

1° - Que le délai de déclaration d'enfants, à faire par les mobilisés pour bénéficier des avantages légaux ; incorporation dans les classes plus anciennes - passage dans la deuxième réserve - libération - soit prorogé au 30 Avril 1940.

2° - Que ce délai ne soit jamais inférieur à trois mois à dater de leur rappel ou de leur incorporation pour les hommes rappelés après la mobilisation générale ou incorporés depuis cette époque ou pour les enfants nés depuis la mobilisation ou depuis l'incorporation.

Lettre d'envoi d'une motion

6 Mars

40.

Monsieur le Président du Conseil  
Ministre de la Défense Nationale  
et de la Guerre.

Monsieur le Président,

La Commission de l'Armée réunie le 6 Mars a repris et approuvé la motion délibérée dans sa séance du 28 Février et nous demande d'appeler sur elle toute votre attention , étant donné l'urgence des dates et l'importance morale du sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : Daniel. Vincent.

Lettre d'envoi de la copie d'une lettre et d'une motion.

7 Mars

40.

A MONSIEUR LE SOUS-SECRETAIRE d'ETAT  
DE LA DEFENSE NATIONALE.

Monsieur le Sous-Secrétaire,

Veuillez trouver ci-joint copie de la lettre que nous adressons à M. le Président du Conseil et de la motion qui est jointe.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,  
l'assurance de ma haute considération.

Signé: Daniel Vincent

95

Lettre sur le cas d'un cultivateur de la classe 1913

Paris, le 7 Mars 1940.

LA GRANDIERE

éinateur

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous signaler qu'à ma connaissance certains militaires agriculteurs des classes 1912 - 1913 - 1914 et 1915 appartenant aux formations anciennes n'ont pas encore été l'objet du renvoi à la terre prescrit par les décisions gouvernementales.

C'est ainsi que DILE (René) Compagnie de l'Air 1/121 classe 1913, cultivateur exploitant à Neuvy en Mauges, Maine et Loire est maintenu jusqu'à ce jour dans sa formation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

lettre à M le Président du Conseil sur l'insuffisance des indemnités pour première mise d'équipement.

14 Mars

40

A Monsieur le PRESIDENT du CONSEIL,  
MINISTRE de la DEFENSE NATIONALE  
et de la GUERRE.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 6 mars 1940 adressée à M. de La Grandière, membre de la Commission de l'Armée du Sénat, dont il a donné connaissance à la Commission relative à l'insuffisance des indemnités de première mise d'équipement attribuées aux aspirants de réserve.

Vous lui faites connaître que la nécessité d'augmenter le montant de toutes les indemnités de première mise d'équipement pour les diverses catégories d'ayants-droit ne vous a pas échappé, mais que les crédits nécessaires n'ont pas été inscrits au budget de 1940. La Commission de l'Armée m'a chargé de vous faire observer que si ces crédits avaient été demandés au Parlement, ils n'auraient certainement pas été refusés et elle m'a chargé de vous demander de bien vouloir envisager les moyens de faire voter les crédits nécessaires au cours de l'exercice 1940, de façon à remédier à un état de choses qui ne peut pas se prolonger.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération et de mes sentiments dévoués,

Signé : DANIEL-VINCENT.

Lettre à M. le ministre de l'Air sur l'échange de personnel avec l'armée de terre.

15 Mars

40.

Le PRÉSIDENT de la COMMISSION SENATORIALE  
de l'ARMÉE

à MONSIEUR le MINISTRE de l'AIR.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre par laquelle vous avez bien voulu me faire connaître les mesures que vous avez engagées et que vous étudiez concernant l'utilisation rationnelle et équitable des effectifs.

J'ai fait part de votre lettre à la Commission qui l'a accueillie avec une vive satisfaction et je vous exprime ses remerciements.

S'il vous était possible de me faire connaître les réalisations progressives des dispositions dont j'ai pris connaissance dans l'échange, nombre pour nombre, du personnel des bases de terre de votre département avec la deuxième réserve de l'armée, je vous en serais très obligé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : DANIEL-VINCENT.

lettres d'envoi de quatre rapports (M. P. Rambaud, Jousain, de Jeugne, Barbier) et d'une note annexée à son rapport de M. Boulier.

Paris, le 16 Mars 1940.

A MONSIEUR le PRESIDENT du SENAT.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte des rapports ci-joints qui ont été établis par divers membres de la Commission de l'Armée, à la suite du mandat qu'ils en avaient reçu et approuvés par elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : DANIEL-VINCENT.

Lettre d'envoi de quatre rapports de M. J. P. Rambaud, fondateur, de Juigné, Barlier et d'une note annexée à son rapport, de M. Barlier

Paris, le 16 Mars 1940.

A MONSIEUR le PRESIDENT du CONSEIL  
MINISTRE de la DEFENSE NATIONALE  
et de la GUERRE.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser plusieurs rapports établis par différents membres de la Commission à la suite du mandat qu'ils en avaient reçu, et approuvés par elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé ; DANIEL-VINCENT.

*100* Lettre d'envoi du rapport de M<sup>e</sup> Després.

21 Mars

40.

A MONSIEUR le PRÉSIDENT du SENAT.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte du rapport ci-joint, établi par M. Després, Membre de la Commission de l'Armée, à la suite du mandat qu'il en avait reçu, et approuvé par elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : DANIEL-VINCENT.

Lettre d'envoi du rapport de M<sup>e</sup> Després

101

22 Mars

40.

A MONSIEUR le MINISTRE de la DEFENSE NATIONALE  
et de la GUERRE.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte du rapport ci-joint, établi par M. Després, Membre de la Commission de l'Armée, à la suite du mandat qu'il en avait reçu et approuvé par elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Sig<sup>n</sup>ié : Daniel Vincent.

22 Mars

40.

A MONSIEUR le PRESIDENT du CONSEIL  
MINISTRE des AFFAIRES ETRANGERES.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte du rapport ci-joint, établi par M. Després, Membre de la Commission de l'Armée, à la suite du mandat qu'il en avait reçu et approuvé par elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Sig<sup>n</sup>é : Daniel-Vincent.

Lettre au Président du Sénat exprimant le désir de saisir le  
Sénat de rapports d'ensemble -

103

Paris, le 9 Avril 1940.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, conformément à l'article 35 de la loi du 11 juillet 1938, la Commission de l'Armée désire saisir le Sénat des rapports d'ensemble établis sur les questions ci-après :

Effectifs et dotations d'armement,	par M. CHAUMIE
Fortifications	par M. de LA GRANDIERE
Chars d'assaut	par M. MAROSELLI
Fabrications d'armement et des munitions	par M. BELMONT
Organisation du Haut Commandement	par M. REIBEL
Les forces morales de la Nation et de l'Armée	par M. J.P. RAMBAUD

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Signé : DANIEL-VINCENT.

à M. le Président du Sénat.

104

Lettre d'envoi d'un rapport de M<sup>e</sup> Belmont -

Paris, le 22 Avril 1940

A MONSIEUR le PRESIDENT du CONSEIL  
MINISTRE des AFFAIRES ETRANGERES.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte du rapport ci-joint, établi par M. BELMONT, Membre de la Commission de l'Armée, à la suite du mandat qu'il en avait reçu et approuvé par elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé ; DANIEL VINCENT.

(105)

Lettre d'envoi d'un rapport de M<sup>e</sup> Belmont -

Paris, le 22 Avril 1940.

A MONSIEUR le MINISTRE de l'ARMEMENT.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte du rapport ci-joint, établi par M. BELMONT, Membre de la Commission de l'Armée, à la suite du mandat qu'il en avait reçu et approuvé par elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : DANIEL VINCENT.

106/ Lettre d'envoi d'un rapport de M<sup>e</sup> Belmont.

Paris, le 22 Avril 1940.

A MONSIEUR le PRESIDENT du SENAT.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte du rapport ci-joint, établi par M. BELMONT, Membre de la Commission de l'Armée, à la suite du mandat qu'il en avait reçu et approuvé par elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : DANIEL VINCENT.

107

Lettre d'envoi d'un rapport de M<sup>e</sup> Belmont.

Paris, le 22 Avril 1940.

A MONSIEUR le MINISTRE de la DEFENSE NATIONALE  
et de la GUERRE.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte du rapport ci-joint, établi par M. BELMONT, Membre de la Commission de l'Armée, à la suite du mandat qu'il en avait reçu et approuvé par elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : DANIEL VINCENT.

105  
Lettre d'envoi d'un rapport

25 Avril

40..

A MONSIEUR le MINISTRE des TRAVAUX PUBLICS.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte du rapport ci-joint, établi par M. le Comte d'HARCOURT, Membre de la Commission de l'Armée, à la suite du mandat qu'il en avait reçu et approuvé par elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signe : Daniel Vincent

Lettre d'envoi d'un rapport.

109

25 Avril 1940.

A MONSIEUR le PRESIDENT du CONSEIL  
MINISTRE des AFFAIRES ETRANGERES.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte du rapport ci-joint, établi par M. le Comte d'HARCOURT, Membre de la Commission de l'Armée, à la suite du mandat qu'il en avait reçu et approuvé par elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : Daniel-Vincent

A/0  
Lettre d'envoi d'un rapport.

25 Février 1940.

A MONSIEUR le PRESIDENT du SENAT.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte du rapport ci-joint, établi par M. le Comte d'HARCOURT, Membre de la Commission de l'Armée, à la suite du mandat qu'il en avait reçu et approuvé par elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signe : Daniel Vincent.

144

Lettre d'envoi d'un rapport -

Paris, le 25 Avril 1940.

A MONSIEUR le MINISTRE de la DEFENSE NATIONALE  
et de la GUERRE.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte du rapport ci-joint, établi par M. le Comte d'HARCOURT, Membre de la Commission de l'Armée, à la suite du mandat qu'il en avait reçu et approuvé par elle.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Signé : DANIEL-VINCENT

*ARCHIVES*  
PAGES :

- 1 - Renseignements sur les effectifs.
- 2 - Lettre d'envoi d'un voeu de la Commission sur l'utilisation des hommes appartenant aux classes anciennes.
- 3 - Classes anciennes.
- 4 - Lettre d'envoi d'une motion de la Commission sur les affectations des hommes de la première réserve.
- 5 - Affectations des hommes de la première réserve.
- 6 - Lettre d'envoi d'un avis de la Commission sur l'audition de M. DUCOS, sous-secrétaire d'Etat de la Défense Nationale.
- 7 - Lettre d'envoi d'un avis de la Commission sur l'audition de M. DUCOS, sous-secrétaire d'Etat de la Défense Nationale.
- 11 - Espagnols dans la zone des armées.
- 12 - Lettre d'envoi d'un ordre du jour de la Commission.
- 13 - Contrôle des fabrications d'armements. (Déclaration de M. le Président du Conseil dans son audition du 16 Juin).
- 14 - Colis gratuits aux militaires aux armées.
- 15 - Mise à la disposition de la sous-commission des effectifs, d'un contrôleur de l'armée.
- 16 - Lettre d'envoi de textes votés par la Commission.
- 17 - Organisation du contrôle de la Commission.
- 18 - Fourniture d'effets de protection contre le froid.
- 19 - Service de Santé - Affectation des médecins - Révision des réformes.
- 20 - Lettre d'envoi de conclusions de la Commission sur les fascicules bleus.
- 21 - Situation des fascicules bleus.
- 22 - Colis aux Armées.
- X 23 - Demande d'envoi du Bulletin Officiel du Ministère de la Guerre.
- 24 - Questionnaire sur les chaussures.
- X 26 - Lettre d'envoi de l'ordre du jour (secret) de la Commission.
- X 27 - Manque de chaussures et de couvertures - Fourniture de sabots.
- X 28 - Délégations de soldes.
- X 29 - Première mise d'équipement.

PAGES :

- 30 - Lettre d'envoi d'un rapport de mission (Général Hirschauer).
- 31 - Lettre d'envoi de dix rapports de MM. Mourier, Després, Chaumié, Reibel, Laurent-Eynac, de La Grandière, de Blois, Neyret, Chaumié, Hirschauer.
- 32 - Lettre d'envoi de neuf rapports de MM. Mourier, Després, Chaumié, Reibel, Laurent-Eynac, de La Grandière, de Blois, Neyret, Chaumié.
- 33 - Lettre d'envoi d'un rapport de mission (M. Mourier).
- X 34 - Lettre d'envoi de cinq rapports de MM. Després, Chaumié, Reibel, Neyret, Chaumié.
- 35 - Lettre d'envoi du compte-rendu sténographique. (Audition de M. le Président du Conseil le 1er-XII-1939).
- X 36 - Lettre d'envoi d'un questionnaire sur l'Intendance.
- 37 - Questionnaire sur l'Intendance.
- 38 - Lettres à MM. les Ministres de la Guerre, de la Marine, de l'Air et de l'Armement pour provoquer leurs observations sur la proposition de loi de M. Mourier.
- 39 - Lettre de M. le Ministre de l'Armement pour lui demander de venir devant la Commission.
- 40 - Bandes molletières.
- 41 - Lettre à M. le Président du Conseil sur la propagande révolutionnaire.
- 42 - Lettre d'envoi du compte-rendu sténographique. (Audition de M. Dautry, ministre de l'Armement le 20-XII-1939).
- 43 - Désignation de MM. J.P. Rambaud et de Blois pour faire partie de la Commission interministérielle de révision des affectations spéciales.
- X 44 - Lettre à M. Dautry, Ministre de l'Armement, sur son audition.
- 45 - Lettre de M. J.P. Rambaud, Président de la sous-commission des effectifs à M. le Président de la Commission - Transmise à M. le Président du Conseil - Sur la propagande communiste et révolutionnaire.
- 50 - Lettre en réponse à celle de M. le Président du Conseil relative à l'enquête sur les affectations spéciales de communistes.
- 52 - Situation des affectés spéciaux.
- 54 - Lettre d'envoi de un rapport de M. le Général Hirschauer et de 5 rapports de M. de LA GRANDIERE, dont trois concernant les effectifs et deux concernant les fortifications

PAGES :



- 55 - Lettre d'envoi d'un rapport de M. le Général Hirschauer et de 5 rapports de M. de La Grandière dont trois concernant les effectifs et deux concernant les fortifications.
- 56 - Lettre relative aux permissions de mobilisés ayant des fils mobilisés.
- 57 - Lettre à M. le Président du Conseil sur la proposition de loi de M. MOURIER.
- 58 - Lettre à M. le Président du Conseil sur les difficultés rencontrées par M. Camboulives dans l'exercice de sa mission de contrôle.
- 60 - Lettre d'envoi à M. le Président du Conseil d'une délibération de la Commission.
- 61 - Délibération de la Commission sur l'enquête concernant la situation militaire de propagandistes révolutionnaires notoires.
- 62 - Accusé de réception de circulaires du Service de Santé.
- 63 - Lettre sur le moral des armées et sur les permissionnaires prétendus malades.
- 67 - Lettre sur le cas d'un réserviste condamné de droit commun.
- 68 - Demande de renseignements sur les aquits de la S.N.C.F.  
soit mobilisés, soit mis en affectation spéciale.
- 69 - Demande de renseignements sur les ressources de l'Afrique du Nord.
- 70 - Demande de renseignements sur l'organisation du Haut Commandement.
- 71 - Transmission d'une lettre de M. de BLOIS à M. le PRESIDENT du Conseil.
- 72 - Avis à donner aux chefs de corps des hommes qui leur sont envoyés par mesure disciplinaire.
- 73 - Accusé de réception et demande de documents concernant le haut commandement.

PAGES :

- 74 - Vaccination des mobilisés de l'Afrique du Nord et prophylaxie contre le paludisme.
- 75 - Lettre d'envoi d'un rapport de M. de LA GRANDIERE sur les pouvoirs civils et militaires.
- 76 - Accusé de réception de documents du Service géographique de l'Armée.
- 77 - Lettre d'envoi d'un rapport de M. NAUDIN sur la défense passive.
- 78 - Lettre d'envoi de deux rapports de MM. REIBEL et LAURENT-EYNAC.
- 79 - Accusé de communication et renvoi avec réponse d'une lettre de M. le Préfet du Tarn.
- 80 - Lettre d'envoi de six rapports de MM. de BLOIS, GOIRAND, MAROSELLI, NAUDIN, REIBEL et LAURENT-EYNAC.
- 81 - Lettre d'envoi de cinq rapports de MM. de BLOIS, GOIRAND, MAROSELLI, REIBEL, LAURENT-EYNAC.
- 82 - Lettre d'envoi de deux rapports de M.M. GOIRAND et MAROSELLI.
- 83 - Lettre à M. VEYSSIERE sur son audition par la Commission.
- 84 - Lettre d'envoi d'un ordre du jour de la Commission des Fabrications d'Armement.
- 87 - Envoi au Secrétariat Général de la copie d'une lettre à la Commission de l'Hygiène pour l'examen d'une proposition de loi.
- 88 - Lettre à la Commission de l'Hygiène pour l'examen d'une proposition de loi.
- 89 - Officiers dont l'engagement pour la durée de la guerre a été résilié d'office.
- 90 - Note sur les permissions agricoles dans la zone des Armées.
- 92 - Motion au sujet des mesures de faveur accordées aux mobilisés chefs de famille nombreuses.

PAGES :

- 93 - Lettre d'envoi d'une motion.
- 94 - Lettre d'envoi de la copie d'une lettre et d'une motion.
- 95 - Lettre sur le cas d'un cultivateur de la classe 1913.
- 96 - Lettre à M. le Président du Conseil sur l'insuffisance des indemnités pour première mise d'équipement.
- 97 - Lettre à M. le Ministre de l'Air sur l'échange de personnel avec l'armée de terre.
- 98 - Lettre d'envoi de quatre rapports (MM. J.P. RAMBAUD, JOURDAIN, de JUIGNE, BARBIER) et d'une note annexée au rapport de M. BARBIER.
- 99 - Lettre d'envoi de quatre rapports de MM. JOURDAIN, J.P. RAMBAUD, de JUIGNE, BARBIER.
- 100 - Lettre d'envoi à M. le Président du Sénat d'un rapport de M. DESPRES.
- 101 - Lettre d'envoi à M. le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre d'un rapport de M. DESPRES.
- 102 - Lettre d'envoi à M. le Président du Conseil d'un rapport de M. DESPRES.
- 103 - Lettre au Président du Sénat exprimant le désir de saisir le Sénat de rapports d'ensemble.
- 104 - Lettre d'envoi à M. le Président du Conseil d'un rapport de M. BELMONT.
- 105 - Lettre d'envoi à M. le Ministre de l'ARMEMENT d'un rapport de M. BELMONT.
- 106 - Lettre d'envoi à M. le Président du Sénat d'un rapport de M. BELMONT.
- 107 - Lettre d'envoi à M. le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre d'un rapport de M. BELMONT.
- 108 - Lettre d'envoi d'un rapport à M. le Ministre des Travaux Publics.
- 109 - Lettre d'envoi d'un rapport à M. le Président du Conseil Ministre des Affaires Etrangères.
- 110 - Lettre d'envoi d'un rapport à M. le Président du Sénat.
- 111 - Lettre d'envoi d'un rapport à M. le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre.